

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS**

**SEANCE DU 25 janvier 2024**

**Délibération n° 20240125.4**

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 11
Présents : 11	- dont « contre » : 0
Absent excusé avec pouvoir : 0	- dont « abstention » : 0
Absents : 3	

Le jeudi 25 janvier 2024 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué le 20/01/2024 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

**PRÉSENTS :** Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUHTIAU (arrivée 20h20), Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI,

Aurélien BEYEKLIAN, Thibaut MARTINEZ (arrivée 20h35), Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

**ABSENTS :** Messieurs Marc BUISSON et Yoann LEVÊQUE

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Florence BERGER

**OBJET :**

**Dénomination de la rue du PA AMG Promotion**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28.

La dénomination des rues de la commune et numérotation des habitations sont présentés au Conseil Municipal par Mr Yoann VIOLLET concernant le lotissement concerné par le PA AMG Promotion, situé le long du chemin de Fortunas.

Monsieur Yoann VIOLLET, suite à la décision de la commission voirie, propose que la voie desservant les futures maisons du PA AMG Promotion se nomme Allée des Lilas.

Quand le lotissement sera finalisé un courrier sera adressé à tous les habitants concernés pour :

- Les informer de leur nouvelle adresse et nouvelle numérotation,
- Leur communiquer des informations communes sur les plaques de numérotation et leur installation,

Après délibérations, le Conseil Municipal :

**Décide et accepte** la proposition : Allée des Lilas.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture  
Le Et publication ou notification le

Le Maire,

Patrick ROCHE

Accusé de réception en préfecture  
001-210103214-20240131-20240125-4-DE  
Date de réception préfecture : 31/01/2024

